

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°042/2019

Objet : Travaux de voirie : route du Cruchet, chemin de la Buffière et la Saulnerie

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-1 et L2213-2,
Vu le code de la route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés,
Considérant que des travaux de reprofilage de chaussée en enrobés doivent être réalisés route du Cruchet, chemin de la Buffière et la Saulnerie à Sargé sur Braye par l'entreprise PIGEON,
Considérant que la circulation sera amenée à être perturbée,
Afin d'éviter tout accident aux passants,

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera perturbée aux lieux suivants :

- Route du Cruchet
 - o Chemin rural 36 du village de Rotsans au Cruchet
- Chemin de la Buffière, situé entre les voies :
 - o Voie communale n°1
 - o Chemin rural n°3 dit de la Pree Lonissieux
- La Saulnerie, au carrefour des voies :
 - o Chemin rural n°27 de branche de chemin des Ruaux à Vauplateau
 - o Voie communale n°11 du Fief

en raison des travaux à compter du 28 Octobre 2019 et ce pendant la durée du chantier.

Article 2 : La circulation sera interdite selon les besoins et la durée du chantier.

Article 3 : Le stationnement sera interdit aux abords du chantier.

Article 4 : La signalisation réglementaire se rapportant à ces travaux sera mise en place par l'entreprise PIGEON.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- L'entreprise PIGEON chargée d'effectuer les travaux
- L'Adjudant-Chef de Gendarmerie de Mondoubleau

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 25 Octobre 2019

Le Maire,

Jean LÉGER

